



Point no 6 de l'ordre du jour

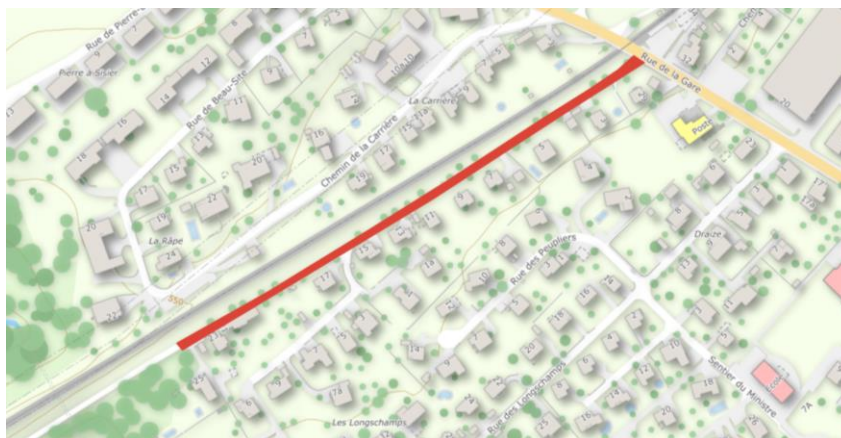
Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 840'000.- TTC pour l'assainissement des infrastructures souterraines du chemin de la Solitude à Bôle

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères générales,
Messieurs les Conseillers généraux,

1. Introduction

En juin 2019, l'entreprise VITEOS SA, propriétaire du réseau de gaz naturel sis sur le territoire de la Commune de Milvignes a informé la Commune de la présence d'une fissure sur la conduite de distribution de gaz du chemin de la Solitude à Bôle. Bien que peu importante, la présence d'une telle fissure nécessite, dans un avenir rapproché, un assainissement. En l'espèce, l'entreprise VITEOS SA va opérer un assainissement de cette conduite sur un tronçon de 350 mètres depuis la route cantonale de la Gare. Afin d'opérer une synergie maximale pour cet assainissement, bien qu'initialement prévu en 2019, l'entreprise a contacté les différents occupants de la route concernée afin d'organiser des travaux coordonnés.

Dans cet esprit, la Commune n'a pas manqué d'investiguer ses réseaux, à savoir l'eau potable, l'électricité « basse tension », l'évacuation des eaux et l'éclairage public. S'il apparaît rapidement que l'évacuation des eaux est déjà effective dans cette zone de la Commune et située au Sud de la zone d'habitation, les autres réseaux doivent être assainis. En effet, la conduite d'eau potable a plus de 50 ans, tout comme le réseau électrique et d'éclairage public, qui est en câble combiné plomb. Toutefois, dans les prévisions d'assainissement, ce chemin ne devait être mis en travaux que dans les 5 à 7 ans, sous réserve des interventions d'urgences.



Comme déjà expliqué à plusieurs reprises, le Conseil communal étudie toutes les opportunités qui se présentent à lui pour coordonner l'assainissement des infrastructures souterraines avec les autres services présents dans les voies publiques, toutefois, il ne retient que les projets pouvant effectivement être intégrés dans le calendrier communal. Ce projet, bien

qu'intéressant pour la synergie qu'il apporte, n'en est pas moins particulièrement onéreux pour une simple « opportunité ». Il n'en reste pas moins que le Conseil communal souhaite saisir la possibilité d'assainir ce réseau et présente donc ladite demande de crédit.

2. Projet

Le projet d'assainissement inclut les services communaux suivants :

- Éclairage public ;
- Électricité basse tension ;
- Eau potable.

Les différents aspects des services sont développés ci-dessous. Par ailleurs, il convient de mentionner que ledit projet, pour des raisons de calendrier, sera placé sous la direction de l'entreprise VITEOS SA, qui assurera la direction locale des travaux, en coordination avec la Commune de Milvignes et l'entreprise Eli10 SA. Par ailleurs, les autres services que sont SITEBCO et Swisscom seront également présents pour la réalisation de ce chantier.

2.1. Éclairage public

Le réseau d'éclairage public est actuellement équipé de luminaire à halogénure métallique qu'il conviendra de remplacer par l'éclairage LED intelligent. Il sera procédé à la dépose des 10 luminaires actuels, puis à la pose de 10 nouveaux luminaires intelligents montés sur des mâts de 5 m. Par ailleurs, 3 autres mâts pourront être conservés, mais les lanternes actuelles seront remplacées par 3 lanternes LED intelligentes.

Le câble d'alimentation sera aussi remplacé par un câble électrique GKN 3x6/6. Le tronçon sera également équipé d'un tableau de commande pour l'éclairage public, afin de séparer progressivement l'alimentation des candélabres de la route cantonale des autres rues du village pour permettre une plus grande flexibilité dans la gestion. Par ailleurs, les luminaires seront de la même façon équipés de radar permettant la détection des personnes et objets circulant sur la voie, permettant ainsi une réduction de la consommation d'énergie à terme.

2.2. Électricité

Le réseau électrique « basse tension » sera entièrement assaini, au moyen de la pose d'une batterie de tubes PE comprenant deux tubes PE DN 100 et deux tubes PE DN 80. Le câble électrique actuel sera remplacé par deux câbles GKN 3x150 mm². Il sera de surcroît procédé à la reprise des différentes introductions privées au moyen de câbles GKN 3x50 mm². Trois chambres de visite de type Gatic seront également installées sur le tracé.

L'armoire de distribution sise à la Solitude n°23 sera remplacée et en vue d'une meilleure gestion du réseau, il sera procédé à la pose d'une nouvelle armoire de distribution au niveau de la Solitude n°7. Par ailleurs, afin d'améliorer le maillage électrique de la zone, le câble électrique situé entre la rue des Longschamps 6 et la rue de la Gare 29 sera aussi remplacé par un câble électrique GKN 3x150 mm².

2.3. Eau potable

La conduite d'eau potable actuelle, en fonte, sera remplacée par une conduite de distribution en PE DN 160 sur l'entier du tracé. Les introductions privées seront reprises en PE DN 50. Au vu de leur âge, huit vannes de réseau seront également remplacées.

Dans le cadre de la défense incendie, actuellement légèrement déficiente dans le secteur, la borne hydrante souterraine sera remplacée, en application des normes actuelles par une borne hydrante de type Hinni 5005 au même endroit. En outre, une nouvelle borne de défense incendie, du même type, sera installée au niveau de la Solitude n°25.

2.4. Superstructure

La superstructure sera reconstruite à l'identique, en conservant les pentes et les gabarits actuels. La reconstruction de la fondation de la chaussée, hors des zones de fouille, se fera par la mise en place d'une couche de grave 0-445 d'une épaisseur de 30 cm. Par ailleurs, les couches de revêtement prévues sont les suivantes :

- Pose d'ACT 16N, épaisseur 60 mm comme couche de base ;
- Pose d'ACT 11N, épaisseur 40 mm comme couche de roulement.

3. Investissement

L'investissement à consentir pour l'assainissement du chemin de la Solitude se présente comme suit :

Récapitulatif

A. Eau potable (y.c. part Eli10 CHF 112'000.-)	CHF	185'533.—
B. Réseau électrique BT (y.c. part Eli10 CHF 140'300.-)	CHF	232'045.—
C. Éclairage public (y.c. part Eli10 CHF 55'400.-)	CHF	80'491.—
D. Chaussée	CHF	158'210.—
E. Honoraires direction travaux et géomètre	CHF	50'000.—
E. Divers et imprévus (10%)	CHF	70'574.60
Sous-total HT	CHF	776'853.60
TVA 7.7 %	CHF	59'817.75
TOTAL TTC arrondi	CHF	840'000.—

Il s'agit encore de mentionner que le projet, tel que présenté, ne figure pas au plan des investissements de l'année 2019 ou de l'année 2020. En effet, ainsi que précisé plus haut, l'assainissement du chemin de la Solitude était prévu dans un délai de 5 à 7 ans, selon le rythme des investissements à effectuer. Toutefois, au vu de l'opportunité et de la sollicitation de l'entreprise Viteos SA, le Conseil communal a choisi d'analyser les possibilités d'avancer la date de réalisation pour profiter au maximum de l'effet de synergie.

Il n'en reste pas moins que l'impact d'un projet de cette envergure sur l'enveloppe du frein à l'endettement est important. Sur le plan budgétaire, ce montant n'était pas prévu en 2019, toutefois, un tel projet permet une certaine souplesse dans la facturation, notamment avec la commande préalable de matériel comme cela se fait dans d'autres chantiers. Il faudra toutefois compter avec l'imputation d'un montant de CHF 60'000.- sur l'enveloppe du frein à l'endettement. Par ailleurs, l'essentiel des travaux sera effectué durant l'année 2020.

4. Conclusion

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

Ainsi que mentionné plus haut, ce projet est onéreux pour une simple « opportunité », il doit donc plus être vu comme un assainissement qui se serait révélé nécessaire dans les années à venir, et qu'il a dû être avancé dans sa temporalité pour cause de fuite sur un réseau tiers. L'intervention particulièrement lourde de l'entreprise Viteos SA, dans une rue étroite et difficile d'accès doit être prise en compte. Par ailleurs, deux autres services se sont montrés intéressés et participeront au projet.

Cette constellation particulière conduit le Conseil communal à proposer à votre Autorité d'approuver un projet important, bien qu'imprévu. Cet assainissement permettra de disposer de réseaux neufs dans une zone qui aurait dans tous les cas nécessité un assainissement, mais également de profiter de l'effet de synergie et également de dimensionner convenablement des réseaux qui seront sollicités plus tard, au vu des mouvements urbanistiques qu'il est possible d'observer dans ce secteur et qui auraient très probablement nécessité, à tous le moins, des renforcements conséquents et onéreux.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, d'approuver le présent rapport et l'arrêté y relatif.

Colombier, le 20 août 2019

Le Conseil communal

Arrêté à une demande de crédit de CHF 840'000.- TTC pour l'assainissement des infrastructures souterraines du chemin de la Solitude à Bôle

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
dans sa séance du 12 septembre 2019,
vu un rapport du Conseil communal du 20 août 2019,
vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,

arrête :

Article premier.- Un crédit d'engagement de **CHF 840'000.- TTC** est accordé au Conseil communal pour l'assainissement des infrastructures souterraines du chemin de la Solitude.

Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland.

Art. 2.- La dépense sera portée aux comptes des investissements et amortie selon les taux suivants :

Chaussée : amortie au taux de 2%

Eclairage public : amortie au taux de 5%,

Eau potable : amortie au taux de 2%,

Électricité basse tension : amortie au taux de 3%,

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :

Le secrétaire :

M. Vermot

L. Godet